

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

La pétition de John Monteith a été alors lue et reçue.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour permettre à la compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest d'étendre ses opérations et pour d'autres objets," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable sir David Lewis Macpherson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Teeswater à Inverhuron," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. McKindsey, secondé par l'honorable M. Gowan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte modifiant l'acte des chemins de fer de l'Etat," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable sir David Lewis Macpherson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Smith, secondé par l'honorable sir David Lewis Macpherson, il a été

Ordonné, que le délai fixé pour présenter des pétitions pour des bills privés qui expire aujourd'hui, soit prolongé à lundi le 30 courant, et que le délai fixé pour présenter des bills privés au Sénat, qui expire vendredi le vingtième jour de mai courant soit prolongé à lundi le sixième jour de juin prochain.

L'honorable M. Smith, membres du Conseil privé du Canada, a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le gouverneur général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

LANSDOWNE.

Le gouverneur général transmet au Sénat une copie d'une dépêche qu'il a reçue du très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, contenant la copie d'une communication des Lords Commissaires de l'Amirauté faisant connaître les dispositions prises pour remplir les vues des gouvernements coloniaux concernant la paie et la pension impériales et la promotion dans le service impérial des officiers de la marine et de l'armée impériales, employés par les gouvernements coloniaux.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, avril 1887.

(Circulaire).

DOWNING STREET, 1er février, 1887.

MONSIEUR,—En 1885, les gouvernements du Canada et de Victoria ont soulevé des questions au sujet de la paie et de la pension impériales et de la promotion dans le service impérial des officiers de l'armée et de la marine impériales, employés par les gouvernements coloniaux. Le gouvernement de Sa Majesté a pris en considéra-